



Régime collectif d'avantages sociaux VotreFlex

Que vous soyez célibataire, que vous viviez en couple ou que vous ayez des personnes à votre charge, notre régime collectif d'avantages sociaux *VotreFlex* vous permet de choisir les protections d'assurance qui répondent le mieux à vos besoins particuliers et à votre situation personnelle. Toutes les ressources dont vous avez besoin pour prendre des décisions éclairées sur vos avantages sociaux sont accessibles en ligne.

Couverture psychologique disponible jusqu'à 2 000 \$ par personne assurée par année. Couvert à 70 %, 80 % ou 90 % selon vos choix de prestations.

Accédez à l'information sur vos avantages sociaux à partir de votre compte sur Votre portail personnel.

<u>Admissibilité</u>

- Employés inscrits au régime de santé votreflex.
- Certains employés ne sont pas couverts par le régime d'avantages sociaux VotreFlex. Si vous avez des questions sur la situation de votre régime d'avantages sociaux, veuillez communiquer avec votre responsable des Ressources humaines.

Comment y accéder?

- Votre portail personnel.
- Connectez-vous avec votre identifiant d'employé. Cliquez sur la vignette Rémunération, régime de retraite et av. soc (votreflex)